

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL  
**Référentiel d'activités - Socle Commun**  
(arrêté du 29 janvier 2016 - annexe I)

Domaines d'activités	Activités
<b>I</b>  <b>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</b>	✓ Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel
	✓ Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
	✓ Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien
	✓ Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé
	✓ Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
	✓ Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale
	✓ S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux
	✓ Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires
	✓ Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles
<b>2</b>  <b>Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité</b>	✓ Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
	✓ Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun
	✓ Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie
	✓ Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale
	✓ Respecter le rythme biologique de la personne
	✓ Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort
	✓ Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap
	✓ Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi
	✓ Aider, lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante, à l'alimentation, la prise de médicaments, l'hydratation, la respiration et aux fonctions d'élimination
	✓ Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne
	✓ Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés
	✓ Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne
	✓ Aider à l'habillage et au déshabillage
	✓ Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne
✓ Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité	

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL  
**Référentiel d'activités - Socle Commun**  
(arrêté du 29 janvier 2016 - annexe I)

Domaines d'activités	Activités
<b>3</b>  <b>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</b>	✓ Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
	✓ Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
	✓ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement
	✓ Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage et l'équipe
	✓ Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien
	✓ Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement
	✓ Expliciter son action en y donnant du sens
	✓ Travailler en équipe pluri professionnelle
	✓ Participer au travail en réseaux
	✓ Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques
<b>4</b>  <b>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</b>	✓ Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités
	✓ Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux
	✓ Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe
	✓ Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité
	✓ Accompagner la personne dans tous les événements de la vie
	✓ Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte
	✓ Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités
	✓ Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité
	✓ Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives